



15 juin

**JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE
CONTRE LA MALTRAITANCE
DES PERSONNES ÂNÉES**

Mot de la présidente

Bonjour à tous les aînés en Outaouais,

Chaque année, la journée du 15 juin met en lumière le souhait d'une société respectueuse envers les aînés. Cette journée souligne également les efforts et les initiatives de lutte contre la maltraitance partout dans le monde.

Avec cette pandémie, les personnes aînées peuvent être privées de leur réseau de soutien habituel. Les risques de maltraitance et de fraude sont bien réels et nous devons tous nous en préoccuper. D'où l'importance de poursuivre le travail en ce qui concerne la protection des personnes âgées, spécialement celles en position de vulnérabilité.

La plupart des mauvais traitements envers les aînés sont commis chez eux par un membre de la famille (conjoint, enfant, nièce, neveu, etc.) ou un ami très proche.

Notre pire ennemi à nous, c'est le silence. Le silence des aînés qui subissent, mais aussi celui des témoins. Les gens qui constatent des choses, bien souvent, n'osent pas parler parce qu'ils ne veulent pas avoir l'air de ne pas se mêler de leurs affaires.

Je vous rappelle qu'il est toujours possible de dénoncer une situation d'abus envers une personne aînée en téléphonant à la Ligne Abus Aînés au 1 888 489-ABUS (2287), ou en s'adressant au service Info-social au 811 ou pour signaler une fraude au 1 888 495-8501. Par ailleurs, les responsables du soutien à domicile sont également formés pour détecter les formes d'abus ou de maltraitance et des répondants en maltraitance peuvent alors intervenir.

La lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance doivent être complémentaires afin d'améliorer le bien-être des personnes aînées.

J'ose espérer que les conditions de vie de nos aînés s'amélioreront et poursuivons ensemble nos efforts.

Pauline LeBlanc, présidente
FADOQ - Région Outaouais



15 juin
**JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE
CONTRE LA MALTRAITANCE
DES PERSONNES ÂÎNÉES**

*Agissons, parce qu'ensemble
on est plus forts que la maltraitance!*

Ligne téléphonique
Aide Abus Âînés
1 888 489-ABUS (2287)
www.aideabusaines.ca
#ChaquePersonneCompte

Votre gouvernement Québec

La ligne AIDE ABUS ÂÎNÉS

Vous croyez être en situation de maltraitance ou craignez qu'une personne aînée près de vous le soit? N'hésitez pas, téléphonez à la ligne d'écoute et de référence AIDE ABUS ÂÎNÉS.

Créée en 2010, la ligne AIDE ABUS ÂÎNÉS est un service confidentiel, bilingue et gratuit, accessible tous les jours de 8 h à 20 h.

Que vous soyez un aîné vivant de la maltraitance, un proche, un ami, un voisin ou encore un intervenant, vous pouvez utiliser ce service.

Nos professionnels expérimentés sont là pour vous écouter, vous informer et vous diriger vers les ressources les plus appropriées pour répondre à vos besoins.

En cas de doute, n'hésitez pas à communiquer avec nous!

**Ne restez pas indifférents
à la maltraitance!**

LA MALTRAITANCE envers les personnes aînées



APPELEZ-NOUS!
1 888 489-ABUS (2287)
www.aideabusaines.ca

c'est inacceptable!
N'hésitez pas à en parler

#ChaquePersonneCompte

Québec 

1-800-489-ABUS © Gouvernement du Québec, 2020

Votre
gouvernement

Québec 



Qu'est-ce que la maltraitance ?

La maltraitance consiste en un ou plusieurs gestes, ou une absence d'action appropriée, qui cause du tort ou de la détresse à la personne aînée.

Elle se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance. Elle est souvent commise par un proche, mais peut aussi l'être par des personnes offrant des services ou des soins. Parfois, la personne maltraitante n'a pas de mauvaise intention.

La maltraitance ne s'accompagne pas toujours de violence. Toutefois, la négligence peut causer autant de tort que la violence.

Les conséquences de la maltraitance

La maltraitance a des conséquences et des effets négatifs sur la qualité de vie des personnes aînées qui la vivent. Elles peuvent se replier sur elles-mêmes, ressentir de la peur, de l'insécurité, de l'anxiété. Cela peut mener à la dépression, favoriser l'augmentation des maladies et la mortalité. Les conséquences peuvent apparaître rapidement ou se développer bien après l'événement.

Il faut donc agir dès le premier signe.



Si vous vivez l'une de ces situations, il peut s'agir de la maltraitance :

- On vous force à faire des choses qui vous mettent mal à l'aise.
- On vous manque de respect lorsqu'on s'adresse à vous.
- On vous humilie ou l'on vous infantilise.
- On vous bouscule ou l'on vous brusque.
- On néglige de vous amener chez le médecin ou de vous donner vos médicaments.
- On vous interdit de rendre visite ou de parler à vos amis ou à votre famille.
- On vous fait des attouchements ou l'on vous force à avoir des contacts sexuels.
- On prend votre carte de guichet sans votre permission.
- On vous menace pour obtenir de l'argent ou des biens.
- On néglige votre hygiène ou votre alimentation.
- On décide à votre place sous prétexte que vous êtes trop vieux.

Vous avez des droits

Peu importe votre âge, votre sexe, votre origine ou votre orientation sexuelle :

- Vous avez le droit à la sécurité physique et psychologique.
- Vous avez le droit de prendre vos propres décisions.
- Vous avez le droit au respect.
- Vous avez le droit de disposer de votre argent et de vos biens comme bon vous semble.
- Vous avez le droit de recevoir les soins et les services dont vous avez besoin.
- Vous avez le droit d'aller chercher de l'aide si l'on ne vous traite pas adéquatement.

Pour en savoir davantage sur la maltraitance

et pour mieux la repérer, consultez le site suivant :

Quebec.ca/maltraitanceaines

FÉLICITATIONS AUX GAGNANTS DU CONCOURS PARTAGEZ VOS CRÉATIONS !



Jacques L'écuyer, bacs de jardinage



Robert Guénette, peinture sur toile



Gilles Bertrand, sculptures

LIENS UTILES

Assurance-emploi

- Les demandes d'assurance-emploi et de pension peuvent être faites en ligne au lien suivant : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae.html>
- Plusieurs questions et réponses sur l'assurance-emploi sont également couvertes dans le document du PCU : [Questions et réponses sur la prestation canadienne d'urgence](#)

Si vous avez des questions concernant votre dossier d'assurance-emploi et que vous ne pouvez pas rejoindre la ligne 1-800-808-6352, vous pouvez faire une demande de renseignement pour votre dossier en ligne au lien suivant: <https://www.canada.ca/service-canada-services-electroniques>

Programme du travail partagé

À l'initiative de l'employeur, une possibilité de réduire les heures de travail, tout rendant l'employé éligible à l'assurance-emploi. Vous référer au lien suivant :

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travail-partage.html>

Sécurité de la vieillesse

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques.html>

Pour parler à un agent de la Sécurité de la Vieillesse ou Supplément de Revenu Garanti : 1-800-277-9915.

Services aux employeurs

Pour rejoindre le **service aux employeurs** (commander des relevés d'emploi, obtenir de l'aide pour compléter un relevé d'emploi ou pour le Travail Partagé) : 1-800-367-5693.

Production de relevés d'emploi

- Si un employé est malade ou en quarantaine, inscrire D, maladie, comme motif de fin d'emploi. (Possibilité de supprimer le délai de carence, si l'employé appelle au 1-833-381-2725).
- Si la compagnie a fermé temporairement des suites du Covid-19 et que l'employé doit retourner à la maison, c'est un manque de travail Inscrire A. (délai de carence d'une semaine à observer).

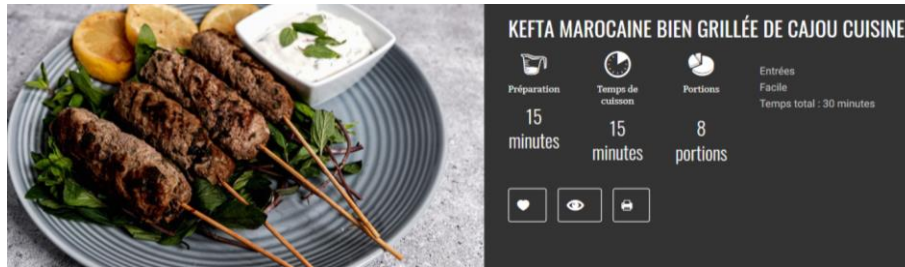
Si l'employé doit demeurer à la maison pour la garde de ses enfants, il faut inscrire le code N (congé) comme motif de fin d'emploi et l'employé dépose une demande en prestations régulières. (Délai de carence d'une semaine à observer).

*****En tous temps ne rien inscrire dans la case commentaires.**

Subvention salariale d'urgence

Afin d'aider les employeurs à maintenir leurs travailleurs en poste et à les reprendre, pendant qu'ils font face aux défis que pose la pandémie de la COVID-19, le premier ministre, Justin Trudeau, a annoncé la nouvelle Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) le 27 mars 2020.

Vous référer au lien suivant : [Subvention salariale d'urgence](#)



Ingrédients

- 500 g Viande hachée (agneau ou bœuf)
- 1 oignon
- 1 paquet Menthe fraîche
- 1 c. à thé Cumin moulu
- 1 c. à thé Coriandre moulue
- 1 c. à thé Paprika
- 1 c. à thé Sel
- 1 paquet Brochettes en bois

Méthode

1. Mettre la viande hachée dans un grand bol.
2. Couper en très petits morceaux l'oignon et la menthe.
3. Ajouter l'oignon haché et la menthe au mélange de viande.
4. Ajouter les épices.
5. Bien mélanger le tout ensemble.
6. Les mains mouillées, prendre une boule de viande hachée et la rouler entre les mains afin de lui donner une forme allongée. Piquer la kefta sur la brochette. Recommencer l'exercice pour créer plusieurs brochettes avec le reste de la viande hachée.
7. Faire chauffer le barbecue ou la poêle.
8. Faire griller les keftas de chaque côté (environ 15 minutes).

Secret de chef

Servir avec du pain pita, une sauce au yogourt et à la menthe et un demi-citron. Bon appétit !

LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION

La Chaire vous propose de visionner cet extrait d'un reportage diffusé par RDI sur l'intimidation en général. Une section est dédiée spécifiquement à l'intimidation entre personnes âgées en milieux de vie collectifs: La loi du plus fort (à partir de la 25e minute). Cliquez sur ce lien : <https://ici.tou.tv/la-loi-du-plus-fort-documentaire/S01E03?lectureauto=1>

MAVIPAN : donnez votre avis sur la pandémie et sa gestion

Les quatre centres de recherche du CIUSSS de la Capitale-Nationale et l'Université Laval s'unissent pour documenter les conséquences de la pandémie de la COVID-19 sur les personnes et les familles, les services de santé et les services sociaux ainsi que sur l'organisation du travail. Cette étude est nommée « Ma vie et la pandémie au Québec » (MAVIPAN) et s'appuie sur l'expertise des centres de recherche du CIUSSS-CN. **Voir le document qui suit.**



MA VIE ET LA PANDÉMIE AU QUÉBEC

mavipan.ca

Centre intégré
de recherche en santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale



CERVO
CENTRE DE RECHERCHE EN VIEillesse

VITAM
VIEillesse, INTégration, Travail, Autisme, Maladie

CRUJ.F
CENTRE DE RECHERCHE EN VIEillesse, INTégration, Travail, Autisme, Maladie

Cirris
Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale

PULSAR
Personnes âgées / personnes handicapées / services sociaux

UNIVERSITÉ
LAVAL

Québec, le 13 mai 2020

www.mavipan.ca

MAVIPAN : donnez votre avis sur la pandémie et sa gestion

Les quatre centres de recherche du CIUSSS de la Capitale-Nationale et l'Université Laval s'unissent pour documenter les conséquences de la pandémie de la COVID-19 sur les personnes et les familles, les services de santé et les services sociaux ainsi que sur l'organisation du travail. Cette étude* est nommée « **Ma vie et la pandémie au Québec** » (**MAVIPAN**) et s'appuie sur l'expertise des centres de recherche du CIUSSS-CN. Le Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIS) assure le volet « Personnes âgées, handicapées et/ou de culture Sourde » de l'étude.

MAVIPAN est donc une occasion unique pour les personnes âgées, handicapées et/ou de culture Sourde ainsi que leurs proches de participer à la réflexion sur la gestion de la crise et les effets de celle-ci. Nous sollicitons tous les organismes de services, les associations et les personnes intéressées à partager cette invitation pour favoriser une forte participation. Le réseau de la santé et des services sociaux s'appuiera entre autres sur MAVIPAN pour améliorer l'organisation des services en temps de crise et dans la période de reprise.

- **Qui cherchons-nous à rejoindre** : Les personnes âgées, handicapées et/ou de culture Sourde de plus de 14 ans ainsi que leurs proches.
- **Qu'est-ce que cela implique** : Remplir pendant le confinement un questionnaire en ligne prenant entre 20 et 60 minutes en fonction de votre profil. Au cours des prochaines années, vous serez invité à répondre à de nouveaux questionnaires selon l'évolution de la pandémie (4 à 6 fois par année). Vous pourrez en tout temps décider de ne pas répondre à certains questionnaires sans répercussion sur votre participation future.
- **Comment participer** : En vous inscrivant sur la plateforme Web sécurisée et confidentielle PULSAR : mavipan.ca.
- **Compensation** : Chaque année, 10 cartes-cadeaux d'une valeur de 50 \$ seront tirées au sort parmi les participants qui auront répondu à au moins un questionnaire.

- **Accessibilité/Besoin de soutien** : Nous travaillons à corriger les problèmes d'accessibilité de la plateforme PULSAR. Des mesures d'accompagnement sont disponibles pour les personnes ayant des difficultés d'accès au questionnaire en ligne. Pour obtenir de l'aide ou pour répondre aux questions par téléphone avec un assistant ou un interprète LSQ, veuillez communiquer avec : Covid19@cirris.ulaval.ca ou téléphonez au 418-529-9141 poste 6151.

Votre contribution est essentielle, merci de nous partager votre vécu et de participer à l'étude MAVIPAN.

- Accédez à l'étude : www.mavipan.ca
- Page Facebook : [Mavipan – Ma Vie et la Pandémie](#)
- Contactez l'équipe du CIRIS : Covid19@cirris.ulaval.ca
- Assistance téléphonique : 418-529-9141 poste 6151

Nous vous invitons à diffuser cette invitation dans tous vos réseaux afin de permettre au plus grand nombre de personnes et leurs proches de participer à l'étude.

*Ce projet a été approuvé par le comité d'éthique de recherche sectoriel en santé des populations et première ligne du CIUSSS de la Capitale-Nationale (projet 2021-2043)

Visionnez l'annonce vidéo en [LSQ](#) et [en français](#) !



PARTENAIRES



**Coopérative funéraire
de l'Outaouais**



greiche & scaff
professionnels de la vue

Québec 



Merci à nos Grands Partenaires



Auto • Habitation



Vie • Santé • Investissement